

# REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION

## Arrêté

### portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture

#### Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-569 du 24 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 portant institution ou modification de certaines commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de corps relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

#### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

#### A - Représentants de l'administration

##### Titulaires

- Monsieur Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, président ;
- Monsieur Laurent Belleguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Marie Haye, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Philippe Tejedor, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Gilles Le Lard, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Pierre-Henri Paulet, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Sylvie Houdre-Dubois, directrice adjointe des ressources humaines de l'Agence de services et de paiement.

##### Suppléants

- Madame Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Guillaume Duchesne, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Virginie Chenal, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Mme Julie Bourriot, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Nastasia Pedanou, chargée de mission auprès de la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;

- Madame Élodie Forêt, chargée de mission auprès de la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Williams Campos-Suarez, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines de FranceAgriMer ;
- Madame Valérie Kleefstra, Cheffe du service emploi, évolution et compétences de l'agence de services et de paiement.

## **B - Représentants des organisations syndicales**

### **Titulaires**

#### *Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle*

- Monsieur Philippe Parisi (CGT) ;
- Madame Rosette Thétis (FSU) ;
- Madame Pascale Wagner (UNSA) ;

#### *Secrétaires administratifs de classe supérieure*

- Madame Sybille Gantois (CFDT) ;
- Madame Sabine Letocart (UNSA).

#### *Secrétaires administratifs de classe normale*

- Madame Martine Beauvois (CFDT) ;
- Madame Anne Hosatte (FO) ;
- Madame Candida Ferreira (UNSA).

### **Suppléants**

#### *Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle*

- Madame Sylvie Etienne (CGT) ;
- Madame Corine Lorrai (FSU) ;
- Madame Christine Vallantin (UNSA).

#### *Secrétaires administratifs de classe supérieure*

- Madame Michèle Chareyron (CFDT) ;
- Madame Nathalie Bergs-Bohain (UNSA).

#### *Secrétaires administratifs de classe normale*

- Madame Sylvie Durvis (CFDT) ;
- Madame Sophie Beguinot (FO) ;
- Monsieur Jacques Delcey (UNSA)

### **Article 2**

L'arrêté du 18 janvier 2022 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture est abrogé.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **08 FEV. 2022**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,  
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au Sous-Directeur  
de la gestion des carrières et de la rémunération

  
Guillaume DUCNESNE